



TYPLOGIE DU SYSTÈME VIAIRE

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres permettant la circulation ainsi que leurs aires de stationnement. Il se compose notamment de chemins, d'avenues, de boulevards et de rues. Il résulte habituellement d'un processus lent, et adopte une variété de formes. Ses caractéristiques, au même titre que celles du patrimoine bâti, font partie de l'intérêt patrimonial de l'arrondissement historique et devraient être protégées. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (parcours-mère ou fondateur), le parcours d'implantation et le parcours de raccordement.

Les voies se composent généralement d'une chaussée pour la circulation et le stationnement sur rue ainsi que, dans certains cas, d'équipements piétonniers, d'équipements cyclables et de banquettes latérales ou d'accotements. La voie publique est bordée de parcelles qui forment le système parcellaire.

Les parois des voies publiques sont composées des espaces contigus à celles-ci, incluant les marges avant des bâtiments et leurs façades. Elles sont délimitées de façon plus ou moins franche par les plantations végétales, les façades des bâtiments ou les aménagements de la parcelle, dont des murs, des clôtures et des haies. Réunis, ces éléments contribuent à définir et à caractériser un corridor public formé par des espaces publics et privés qui peuvent être appréhendés d'un seul tenant par quiconque se trouve sur la voie publique.

Le parcours directeur ou fondateur

Le parcours directeur est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Aussi est-il habituellement parmi les plus anciennes voies de circulation d'un territoire. Le parcours directeur se caractérise souvent par sa sinuosité, qui compose avec le relief et les obstacles naturels. Son aménagement précède généralement le lotissement des terres qui le bordent. Les premières habitations s'installent habituellement en bordure du parcours directeur.

Le parcours d'implantation

Le parcours d'implantation, par opposition au parcours directeur, est une voie de circulation aménagée spécifiquement pour accueillir des lotissements. Il s'agit habituellement d'une voie rectiligne, dont les parcelles réparties de chaque côté sont destinées à accueillir des maisons individuelles. Dans les réseaux viaires peu élaborés, le parcours directeur joue parfois le rôle de parcours d'implantation.

Le parcours de raccordement

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies, dont des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Cependant, ses parois sont généralement peu construites, car ce type de parcours n'est pas destiné à l'implantation de bâtiments.

NOTE

Ce texte et les définitions des types de parcours proviennent de la Direction du patrimoine et de la muséologie du MCCC.

URBAN SOLAND
ÉVOLUTION VIAIRE ET PARCELLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE L'AHNMR ET SES ABORDS

Source : Tiré du rapport « Analyse du réseau viaire et du système parcellaire de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, rapport final préliminaire 17 mai 2011, URBAN SOLAND préparé pour le MCCC »